

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE L'OFFRE DE SOINS**

DATE : 09/08/2023

REFERENCE : MARS N°2023-11

OBJET : FIN DE LA MISE A DISPOSITION DU STOCK ETAT DE REMDESIVIR (VEKLURY®)

Pour action

☐ Établissements médico-sociaux

☒ Établissements hospitaliers

Pour information

☒ DGOS

☒ ARS

☒ SpF

☐ DGCS

☐ ARS de Zone

☒ ANSM

☐ Autre :

Mesdames, Messieurs,

La spécialité **VEKLURY® (REMDESIVIR)** 100 mg poudre pour solution à diluer pour perfusion bénéficie d'une autorisation de mise sur le marché (AMM) délivrée par la Commission européenne, depuis le 3 juillet 2020, pour le « traitement de la maladie COVID-19 chez les adultes et les adolescents (âgés de 12 ans et plus et pesant au moins 40 kg) présentant une pneumonie nécessitant une oxygénothérapie ou non ».

Le 4 janvier 2023, la commission de transparence de la Haute autorité de santé (HAS) a donné un avis favorable à l'inscription du REMDESIVIR sur la liste des spécialités agréées à l'usage des collectivités dans l'indication, et lorsque les patients ne peuvent tirer le meilleur bénéfice du PAXLOVID® (nirmatrelvir/ritonavir), notamment en raison de contre-indications ou de résistance. La Haute autorité de santé (HAS) a accordé un Service médical rendu (SMR) faible, une Amélioration du service médical rendu (ASMR) de niveau V (« inexistante ») dans la prise en charge de ces patients et une absence d'Intérêt de Santé Publique (ISP). Le REMDESIVIR n'a pas été inscrit sur la liste en sus, ne permettant pas au laboratoire de prétendre aux négociations de prix afférents.

Le 31 janvier 2023, la spécialité VEKLURY® a fait l'objet d'une modification de son AMM européenne approuvant une extension de la durée de conservation du produit de 36 à 48 mois.

Le 15 juin 2023, la HAS et l'ANRS-MIE ont publié conjointement une fiche de synthèse relative à la prise en charge des patients atteints par le Sars-CoV-2¹. Le traitement antiviral REMDESIVIR est recommandé en deuxième intention de traitement en cas de contre-indication au PAXLOVID® (notamment liée aux interactions médicamenteuses) chez les patients sévèrement immunodéprimés ou présentant une pathologie à très haut risque de forme grave, quel que soit leur âge et leur statut vaccinal, les patients, et chez les patients au-delà de 65 ans présentant des facteurs de risques de développer des formes graves, en particulier lorsque ces personnes ne sont pas ou pas complètement vaccinées.

Le stock de REMDESIVIR constitué par l'Etat dans le cadre de la pandémie du COVID-19 et mobilisé à votre profit, est désormais écoulé au niveau national. Les flacons de REMDESIVIR encore disponibles au sein de vos Pharmacies à usage intérieur (PUI) voient ainsi leur date de péremption prorogée de 1 an.

¹ [Réponse rapide dans le cadre de la COVID-19 Traitement de la Covid-19 \(has-sante.fr\)](https://has-sante.fr)

Aussi, nous vous invitons à consommer les flacons en stock dans vos PUI ou à vous rapprocher des établissements situés à proximité pour solliciter un dépannage, en vous appuyant sur votre Agences régionales de santé (ARS). En cas de nécessité, vous pouvez également vous rapprocher du laboratoire Giléad, aux fins d'acquérir de nouveaux flacons.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Pr Christian RABAUD
Directeur Général de la
Santé

Signé

Marie DAUDE
Directrice Générale
De l'Offre de Soins

Signé

DIFFUSION LIMITEE